



14800

40, Rue de l'église
Téléphone : 02 31 87 95 10
Email : mairie@tourgeville.fr

N° 014/2024

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Rue de la Planche Cabel et rue de la Calonne

Le Maire de la commune de TOURGÉVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS représentée par Madame MARQUE Sandra en vue d'effectuer des travaux de branchement au réseau BT en souterrain pour la SCI MAX et NATH à l'angle des rues de la Planche Cabel et de la Calonne à TOURGEVILLE (14800),

Considérant que pour la sécurité des usagers de ces voies, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 2 au 6 avril 2024, l'entreprise SPIE CITYNETWORKS sera autorisée à empiéter sur la chaussée, les 2 et 3 avril 2024 les rues seront fermées à la circulation (sauf riverains). Et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté par l'entreprise exécutant les travaux, engageant ainsi sa responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Maire, le commissaire de Police de Deauville, le Garde-Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tourgéville, le 28/03/2024

Le Maire

Michel CHEVALLIER